



## ARRÊTÉ

### Établissant la liste des membres de la commission consultative paritaire des agents non titulaires

#### Institut d'Études Politiques de Bordeaux

##### Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans leur rédaction issue de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 20 septembre 2013 instituant auprès du directeur de l'IEP de Bordeaux une CCPANT compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de l'Institut,
- Vu le résultat du scrutin du 6 décembre 2018

#### ARTICLE 1 :

La composition de la commission consultative paritaire des agents non titulaires de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux est fixée comme suit :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Représentants des personnels	- Delphine GOROSTIDI (T) - Stéphane BOTELLA (T)	- Christophe PREVOT (T) - Corinne BORDE (S)	- Clément MOTREUL (T) - Justine DUPRAT (S)



Représentants De l'administration	Didier Chabault (T) Emmanuel Nadal (S) Olivier BERTRAND-LE NAOUR (T) Paul ROUGER (S)
---	---

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pessac le 10 décembre 2018

Le directeur

Yves DELOYE

